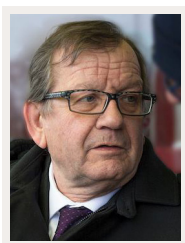




LES DÉPUTÉS COMMUNISTES MOBILISÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONTRE LES ORDONNANCES MACRON



**Alain
Bruneel**
Nord (59)



**Marie-
George
Buffet**
Seine-Saint-
Denis (93)



**André
Chassaigne**
Puy-de-Dôme
(63)



**Pierre
Dharréville**
Bouches
du-Rhône
(13)



**Jean-Paul
Dufrègne**
Allier (03)



**Elsa
Faucillon**
Hauts
de-Seine
(92)



**Sébastien
Jumel**
Seine-
Maritime
(76)



**Jean-Paul
Lecoq**
Seine-
Maritime
(76)



**Stéphane
Peu**
Seine-Saint-
Denis (93)



**Fabien
Roussel**
Nord (59)

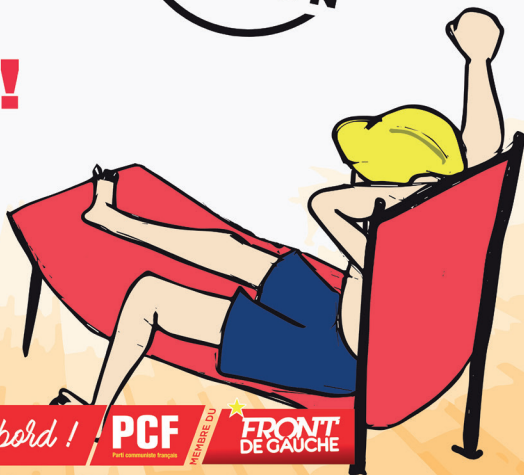


Hubert Wulfranc
Seine-Maritime (76)



L'ÉTÉ

ÇA N'EST PAS FAIT
POUR **CASSER**
LE **CODE**
DU TRAVAIL !



2017, L'humain d'abord !

PCF
Parti communiste français

MEMBRE DU
FRONT
DE GAUCHE

Casse du CDI, conditions de travail dégradées, baisse des salaires, licenciements facilités, instances du personnel affaiblies... voilà quelques-unes des conséquences gravissimes des ordonnances programmées par Macron. Ce projet, qui s'inscrit dans la continuité de la loi El-Khomri, les Français l'ont déjà rejeté. Mobilisons-nous pour le mettre en échec !

Les députés communistes s'engagent pour :

- ➔ Un service public de l'emploi profondément transformé avec pour missions l'appui au salarié, la sécurisation de son parcours et une formation professionnelle de qualité.
- ➔ Un pouvoir de contre-propositions des salariés face aux plans de licenciement, moyens financiers à l'appui, pour baisser le coût du capital (les dividendes et les intérêts payés aux banques) et pas le soi-disant coût du travail.
- ➔ La création de fonds régionaux pour l'emploi et la formation, et un fonds national, pour financer dans nos territoires l'octroi de crédits pour des projets respectant des critères sociaux - comme la création d'emplois stables - et environnementaux.

Une loi pour une sécurité d'emploi et de formation

Les communistes proposent de construire un code du travail du XXI^e siècle pour un nouveau droit à la mobilité et à la sécurité professionnelle des salariés accompagné de nouveaux pouvoirs d'intervention dans les entreprises. C'est le sens de la proposition de loi « pour une sécurité de l'emploi et de la formation » qu'ils ont déposé à l'Assemblée nationale.

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion4413.asp>

